



LACOBUS DE TARADE
tus, Militaris omnium
et Africae munimen

NOBILIS SCUTA-
ri Sancti LUDOVICI quos
torum Praefectus

J. A. Sirey delin et fecit

DESSEINS
DE
TOUTES LES PARTIES DE
L'ÉGLISE DE SAINT PIERRE
DE ROME

*LA Première et la plus Grande de toutes Les Eglises
du monde Chrestien. Levé exactement Sur les lieux par
Jacques Tarade Architecte et Ingenieur ordinaire du Roy
en l'année 1659. Le quel apres Son retour de Rome en a
fait le modelle à Versailles où sa Majesté à pris plaisir
de le voir plusieurs fois et de S'informer de toutes les diment.
La beauté et la Grandeur de cette Edifice à engagé le
S.^r Tarade de faire graver tous les desseins par le S.^r marot
mais les grandes occupations que le S.^r Carade à eu pour Le
Service de Sa Majesté ne luy ont pas permis de les faire mettre
au jour plustôt .*

*Pour donner une plus parfaite connoissance de la Grandeur de cette Eglise elle
est comparée icy et mise en paralelle avec celle de Nostre Dame de Paris les deux
Plans estant mis à côtez l'un de l'autre et réduit sur une même Echelle ce qui en fait
connoître la différence du premier coup d'oeuil .*



AU ROY
SIRE

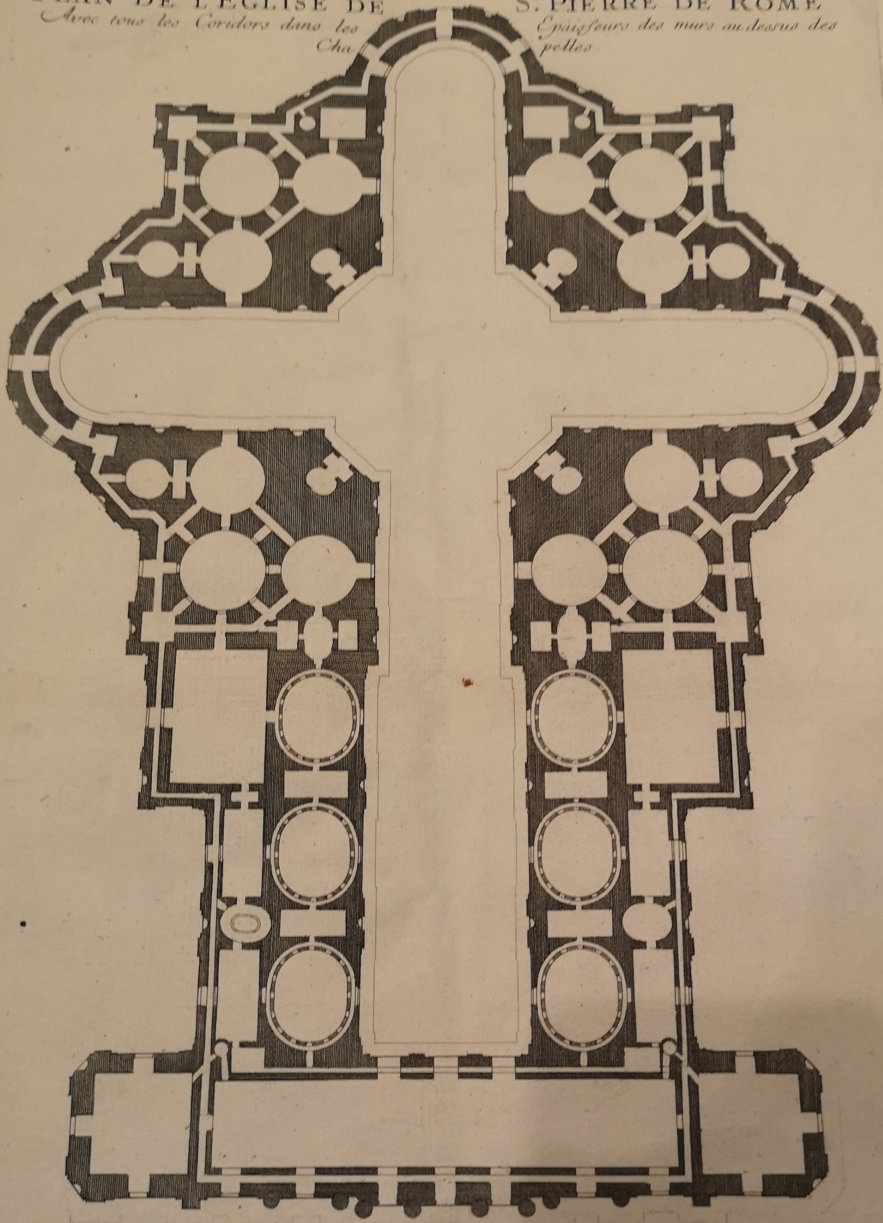
Jacques Tarade ancien Directeur des Fortifications d'Alsace ayant eu l'honneur de Servir
Vôtre Majesté toute sa vie Et desirant luy en témoigner sa Reconnissance vient Luy
presenter la premiere partie des Etudes qu'il a fait à Rome qui sont Les desseins de tou-
tes les parties de l'église de S.^t Pierre de Rome la premiere et la plus grande de toutes.
Les Eglises du monde crestien la Magnificence de ce grand Edifice la engagé étant
Sur les lieux de Lever exactement tous les Plans, les Profils, et les Elevations par
lesquels l'on peut voir facilement les dedans et les dehors, Et pour en donner une plus
parfaite connoissance à Vôtre Majesté, j'l a mis le Plan de S.^t Pierre en Parallele avec
celuy de Nôtre Dame de Paris et de la cathedrale de Strasbourg par les quels
Vôtre Majesté pourra voir d'un coup d'œil la difference et comme personne jus-qu'
à present n'a rien mis au-jour sur ce Sujet, soit a cause, du grand Travail ou qu'il
n'en-ayent pas eu la pensée ces Raisons Sire, ont portée le S.^r Tarade à en faire
tous les desseins, mais ausy de les faire graver En taille douce afin que Vôtre Maj.^{te}
puisse-voir plus distinctement toutes les parties. Le Sujet qu'il traite luy fait Esperer
que Vôtre Majesté voudra bien voir cet ouvrage d'un Œil favorable, Et si cette pre-
miere partie à l'avantage d'estre agreable à Vôtre Majesté Il pourra donner les
autres parties dans la suite mais tous ces soins seront inutils Sire si Vôtre Maj.^{te}
par un effet de Sa Bonté ordinaire ne veut bien Supléer à ce qui pourroit manquer
de la part de celuy qui à l'honneur d'estre, avec le plus profonds Respects,

Sire De Vôtre Majesté

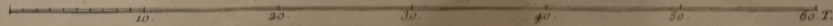
Le plus humble le plus Obeissant et
tres Fidel Serviteur et Sujet
Jacques Tarade

PLAN DE L'EGLISE DE
Avec tous les Corridors dans les
Cha

S^T PIERRE DE ROME
Epaisseurs des murs au dessus des
pettes

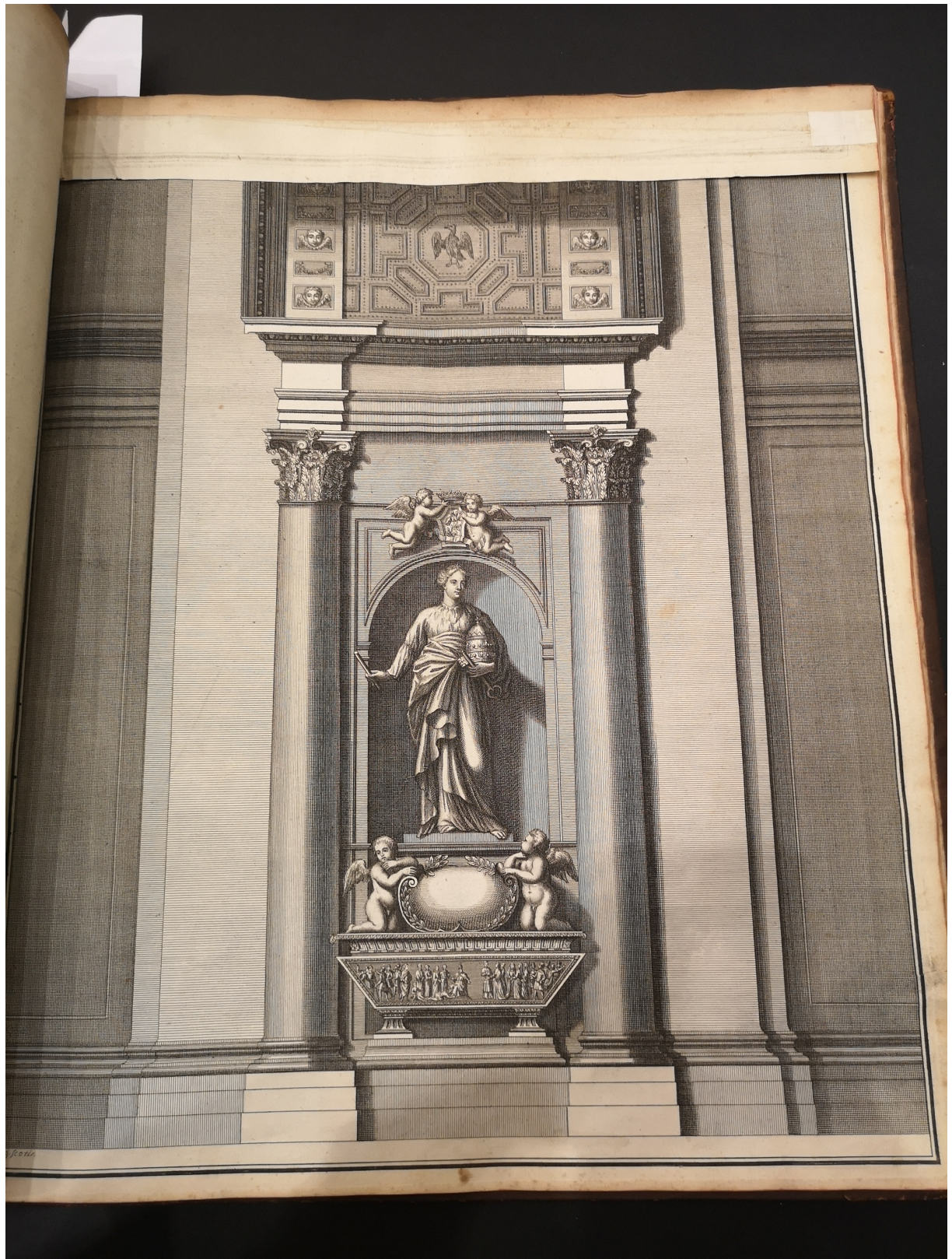


Echelle de Soixante Toises



VEÛE EXTERIEURE du bout de l'Eglise du Costé du Cœur avec les deux
Extremitez de la Colonnade de La grande Place.

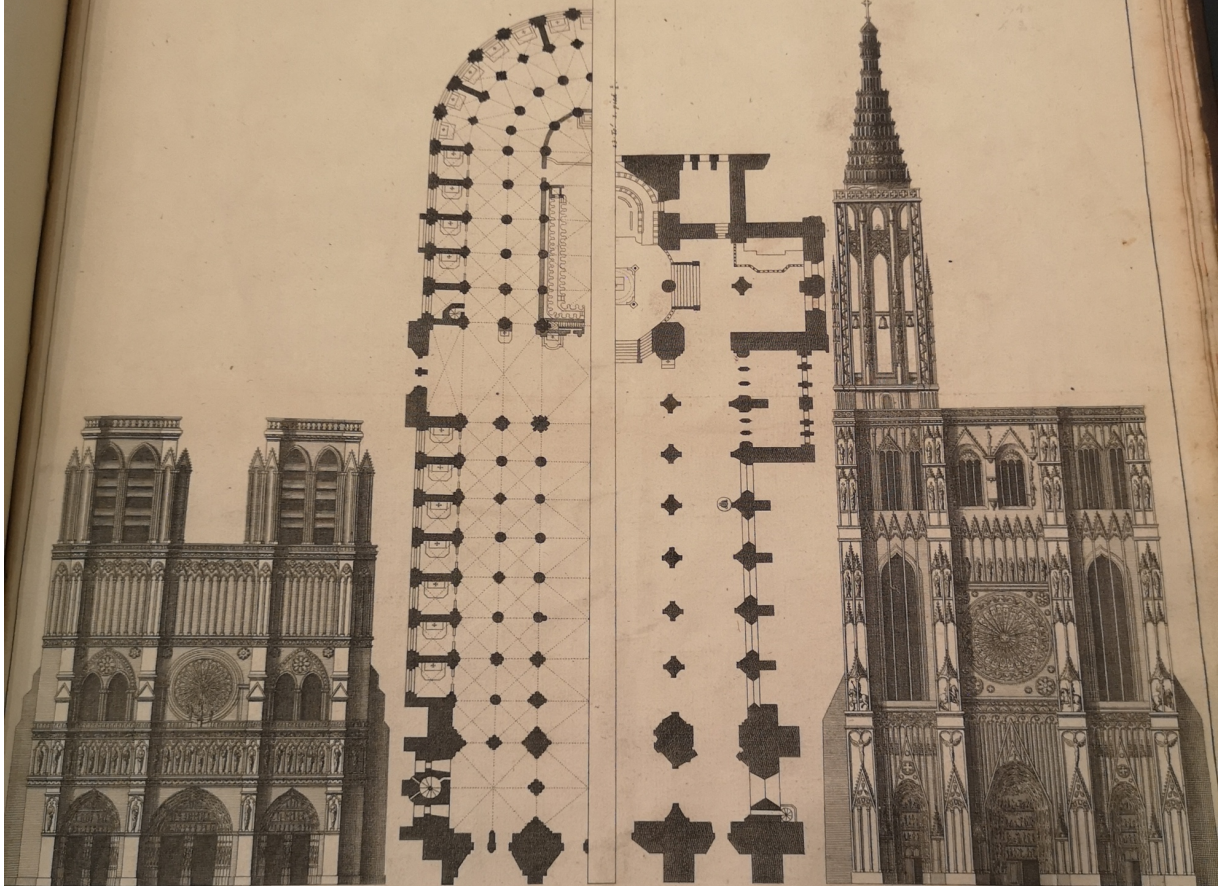




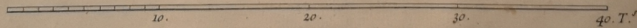
PARALLELE DE L'ÉGLISE DE NOTRE DAME DE PARIS, AVEC
L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE STRASBOURG.

*Plan et élévation de l'Église de Notre Dame
de Paris.*

*Plan et élévation de l'Église Cathédrale de
Strasbourg.*



Echelle de 40 Toises



EXTRAIT DU PRIVILEGE,

Du Roy

Par grace et privilege du Roy Il est permis à Jacques Tarade chevalier de L'ordre de S.^t Louis, Ancien Directeur des fortifications d'Alsace de faire graver imprimer Et vendre par tel imprimeur ou Libraire quil voudra choisir, un livre intitulé. Desseins de toutes les parties de l'eglise de S.^t Pierre de Rome en tel forme maniere grandeur Et autant de Soys que bon luy semblera dans toutes Letendüe pays Teres et Seigneuries de Nostre Obeissance pendant le temps de dix années concecutives à compter du jour de la datte des presentes avec defences à toutes personnes de quelques qualitez et condition quil puisse estre de les contrefaire copier ou faire copier graver imprimer en tout ny en partie de quelque grandeur que ce puisse estre vendre ny faire vendre sous pretexte de gravure ou impression Etrangere ou autrement Sans le consentement par escrit du S.^t Tarade ou de ses ayant cause peine de dix mil livres d'aman- de confiscation des planches Estampes et Exemplaires et de tous depens do- mages Et jnterest. Veut de plus Sa Maj.^{te} qu'en metant en quelques endroits des S.^t desseins ces mots, Avec privilege du Roy, Ses presentes soient tenus pour deument signifie et soy soient adjouté comme à l'original donnée à Versailles le 29.^e jour du mois de Janvier 1713. De par Le Roy en son Con.^{seil} Signé Foucquet et scellé du grand Seau de Cire jaune.

Enregistré sur le registre de la comunauté des libraires et imprimeur de Paris le 1.^{er} fevrier 1713.

signé Ioffe sindic.

Les Exemplaires ont esté fournis.

Gravé par Juchet & Co.